

Les déchets du bâtiment : comment s'y impliquer ?

Quelques repères pour saisir les opportunités et démarrer une activité en lien avec cette thématique pour les Régies de Quartier et les Régies de Territoire.



UN CONTEXTE JURIDIQUE FAVORISANT LA VALORISATION DES DÉCHETS DU BÂTIMENT.

Les chantiers du bâtiment produisent 42,2 millions de tonnes de déchets. Ils sont notamment dus à la pratique du « tout à la benne » : 90%¹ des déchets du second œuvre ne sont pas triés selon leur filière de valorisation. En 2015, la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe des objectifs de réduction des déchets en formulant un objectif de valorisation de 70% des déchets du bâtiment d'ici 2020. Le Plan National de Prévention des Déchets (2014-2020) qui l'accompagne, s'inscrit dans le cadre de cette loi. Aujourd'hui, seuls 50% des déchets du second œuvre sont valorisés. Pour inciter à plus de valorisation, la feuille de route de l'économie circulaire décrit de manière opérationnelle la transition à mettre en place pour s'engager dans l'économie circulaire.



APPORTER UNE PLUS-VALUE AU PROGRAMME NATIONAL POUR LA RÉNOVATION URBAINE (PNRU).

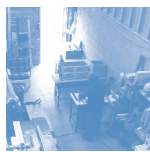
Les Régies de Quartier et les Régies de Territoire développent leurs activités à 92% dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Un certain nombre sont concernés par le PNRU 2. Les projets sont de plus en plus qualitatifs (en amont et en aval). Les quartiers sont confrontés aux déchets de chantier laissés à l'abandon après la fin des travaux de rénovation. Les Régies de Quartier et les Régies de Territoire sont des acteurs pouvant contribuer à trouver des réponses pérennes à l'évacuation des déchets laissés par les chantiers.



ANTICIPER ET PARTICIPER À LA CRÉATION DES ACTIVITÉS DE DEMAIN.

En participant à des chantiers propres ou chantiers verts autour de la gestion des déchets du bâtiment, la Régie de Quartier ou de Territoire peut développer de nouveaux métiers et améliorer le cadre de vie en :

- Proposant des activités opérationnelles sur le terrain à forte valeur ajoutée en développant de nouveaux savoir-faire en lien avec les activités de second-œuvre et de valorisation des déchets que les Régies peuvent porter.
- Sensibilisant aux nouvelles pratiques de gestion des déchets du bâtiment les maîtres d'ouvrage (bailleurs sociaux, collectivités territoriales), en travaillant sur des clauses environnementales dans les marchés avec les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales, partenaires fondateurs des Régies.



Les différents déchets du bâtiment

LES DÉCHETS INERTES

Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique.

- Bétons, briques, tuiles et céramiques, mélange de béton, briques, tuiles et céramiques, verre (partie vitrage uniquement), matériaux bitumineux sans goudron, terres et pierres (y compris déblais mais hors terre végétale).

LES DÉCHETS INERTES
REPRÉSENTENT
70%
DES DÉCHETS DU BÂTIMENT.

LES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

- Métaux et leurs alliages, bois bruts ou faiblement adjuvantés, papiers, cartons, plastiques, laines minérales, peintures, vernis, colles, mastics en phase aqueuse (ne comportant pas de substances dangereuses), cartouches ne contenant pas de produits toxiques, mélanges de ces différents déchets, y compris les mélanges contenant des déchets inertes, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets alimentaires liés à la vie sur le chantier, plâtre.

LES DÉCHETS NON
DANGEREUX NON INERTES
COMPOSENT
27%
DES DÉCHETS DU BÂTIMENT.

LES DÉCHETS DANGEREUX

Ils sont des risques pour la population comme pour l'environnement.

- Aérosols, accumulateurs et piles contenant des substances dangereuses, bois traité avec des substances dangereuses, boues de séparateur d'hydrocarbures, cartouches contenant des substances dangereuses, emballages souillés par des substances dangereuses, produits contenant du goudron, lampes à économie d'énergie, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) contenant des substances dangereuses, peintures, vernis, colles, solvants contenant des substances dangereuses, pinceaux, chiffons souillés avec des produits dangereux, produits absorbants pollués aux hydrocarbures, transformateurs au pyralène, amiante.

LES DÉCHETS DANGEREUX
CONSTITUENT
3%
DES DÉCHETS DU BÂTIMENT.

Les types de chantier

DÉCONSTRUCTION

Enlèvement par couches des matériaux semblables sur un chantier

DÉMOLITION

Destruction de tout ou partie d'un bâtiment

RÉNOVATION

Démolition d'une partie de la structure dans le but de la reconstruire

RÉHABILITATION

Remise en état d'un bâtiment ancien

CURAGE

Retrait des éléments du second œuvre et de finition

QUI EST RESPONSABLE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIER ?

Pour une démolition ou une réhabilitation, la gestion des déchets relève de la compétence du propriétaire / maître d'ouvrage (bailleur, entreprise...).

- Lors d'un chantier de construction, les entreprises de travaux ont une responsabilité accrue sur la gestion des déchets.

- En cas de dépôt sauvage, la collectivité locale doit prendre en charge l'enlèvement des déchets (pouvoir de police du maire) : 95% des collectivités locales ont transféré cette compétence à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les étapes majeures de la gestion de déchets du bâtiment

1. DIAGNOSTIQUER

QUANTIFIER ET QUALIFIER LES DÉCHETS SUR LE CHANTIER

- Diagnostic ressource : établir la liste des matériaux qui pourront être réutilisés ou réemployés
- Diagnostic déchet : établir la liste des matériaux à valoriser

2. PROFESSIONNALISER

FORMER ET SENSIBILISER LES SALARIÉS AUX BONS GESTES DE TRIS DES DÉCHETS DU BÂTIMENT

- Établir une communication sur le chantier pour informer sur la gestion des déchets : signalétiques, bennes, affiches...
- Réaliser le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED)

3. PILOTER

ADAPTER ET CONFORTER DU MODÈLE

- Mettre en place des pratiques pour assurer une gestion des matériaux efficaces :
 - Tri
 - Collecte
- Dépose méthodique : démontage et désassemblage des éléments pouvant être réemployés.
- Dépose sélective : déconstruction par filière de valorisation.

4. SUIVRE LES RÉSULTATS DE TRI

DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS CONNEXES

- Instaurer des partenariats avec des filières de valorisation pour assurer un débouché aux déchets du chantier
- Assurer la traçabilité des déchets sortant du chantier.
- Analyser et proposer des pistes d'amélioration.

Du diagnostic des matériaux à recycler au nettoyage des chantiers, les Régies de Quartier et les Régies de Territoire peuvent trouver leur place tout au long de cette chaîne de valeur.

La Régie de Quartier OCEAN souhaite travailler la gestion circulaire et solidaire des matériaux du bâtiment. En 2018, elle participe au curage d'une longère en vue de sa réhabilitation, chantier expérimental de trois semaines, visant à travailler la valorisation des déchets du bâtiment. Le chantier est une prestation en direct avec une maîtrise d'ouvrage privée.

■ Un diagnostic ressource est réalisé en amont des travaux. Une équipe de huit salariés en insertion, accompagnée par un encadrant technique, est sensibilisée

et formée aux outils et techniques de tri des déchets du bâtiment. Afin de pouvoir valoriser les déchets, ils mettent en place la dépose méthodique, les déchets sont triés par filière dans des bennes louées à VEOLIA et des partenariats sont mis en place avec des structures locales pour assurer le réemploi de certains matériaux.

■ Au total, ce sont trois tonnes (soit 20 % de l'ensemble traité) de matériaux détournés de l'enfouissement qui ont pu être valorisés, ou réemployés in situ et ex situ.



TÉMOIGNAGE

SYLVAIN BORDEBEURE, DIRECTION ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DES DÉCHETS - ADEME (AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE)

« L'Économie circulaire a pour objectif de répondre aux besoins de construction (rénovation et construction neuve) tout en réduisant la consommation de ressources et la production de déchets.

Les premières expérimentations autour des programmes Démoclès www.democles.org et Repar [https://www.](https://www.ademe.fr/repair-2-reemploi-passerelle-entre-architecture-industrie)

[ademe.fr/repair-2-reemploi-passerelle-entre-architecture-industrie](https://www.ademe.fr/repair-2-reemploi-passerelle-entre-architecture-industrie)

ont montré la faisabilité économique du recyclage et du réemploi mais nécessitent un engagement et une anticipation plus forte des maîtres d'ouvrages avec l'intégration systématique de clauses dans les marchés. »

POUR S'INSPIRER

- **ADEME – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie**
L'Agence de la transition écologique publie des rapports, des chiffres clés et des observations qui permettent d'avoir un panorama sur l'état des lieux sur les déchets, le bâtiment et l'économie circulaire.
<https://www.ademe.fr>

- **Bellastock**
Association d'architecture expérimentale, Bellastock travaille sur des projets proposant des alternatives à l'acte de construire en favorisant le réemploi, la réutilisation et la valorisation. Dans ces projets, Bellastock travaille sur la transversalité des acteurs afin que chacun puisse apporter son expertise.
<https://www.bellastock.com>

- **Mineka**
Association fondée par des architectes, Mineka collecte des matériaux destinés à la construction sur les chantiers professionnels afin d'éviter qu'ils ne deviennent des déchets. Elle œuvre à la démocratisation du réemploi dans la construction en ayant créé une matériauté digitale à destination des professionnels et des particuliers.
<https://mineka.fr>

- **RéaVie**
Structure d'insertion, RéaVie est une association qui travaille autour de trois grands axes :
 - Développer le réemploi de matériaux du bâtiment afin de réduire les déchets du secteur.
 - Former aux métiers de demain dans le champ du réemploi et du bâtiment.
 - Sensibiliser le grand public aux problématiques liées aux déchets par des ateliers participatifs et promouvoir le vivre ensemble autour des chantiers.
<http://asso-reavie.fr>

- **Re.Source**
Re.Source récupère les matériaux non-utilisés dans des chantiers du bâtiment, les répertorie sur un site internet et les met à disposition de particuliers pouvant les obtenir à moindre coût.
<https://www.rs-resource.fr>

POUR SE FORMER

- **Viasourcing**
L'organisme de formation Viasourcing, spécialisé sur les achats responsables et la gestion des déchets en tout genre. Les formations vous permettront à la fois de découvrir le contexte juridique, les solutions d'aujourd'hui et de demain ainsi que les modalités de la mise en place de la gestion des déchets du bâtiment après l'obtention d'un chantier.
Pour former vos salariés, n'hésitez pas à envoyer un message à :
info@viasourcing.com

POUR ACCOMPAGNER

- **Viarep**
Viarep est une structure de conseil opérationnel pour les bailleurs, collectivités, éco-organismes, entreprises... pour développer des solutions concrètes d'optimisation et de nouveaux services autour de la gestion des déchets.
Pour plus d'informations, contactez Olivier Pourchau à l'adresse suivante : olivier.pourchau@viarep.fr

BIBLIOGRAPHIE

- « Guide d'accompagnement de la Maîtrise d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre, intégration des prescriptions Déchet dans les CCTP et les contrats cadres de chantiers de réhabilitation lourde de démolition », DémocleS.
<https://www.ademe.fr/guide-daccompagnement-maitrise-douvrage-maitrise-doeuvre>
- « Guide d'information sur les filières de valorisation des déchets du second-œuvre », DémocleS.
https://www.democles.org/uploads/2019/04/sned_guide_info_filiere.pdf
- « Fiche technique, déchets du bâtiment », ADEME. https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche_techinique_dechets-batiment-2017-09.pdf
- « Réemploi de matériaux in situ : comment concilier économie, écologie et utilité sociale », Caisse des Dépôts. https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/medias/lab_cdc/oph_plaquette_congres_synthese_v5_ok.pdf



- 144 boulevard de la Villette
- 75019 Paris
- www.regiedequartier.org
- accueil@cnlro.org



NOS PARTENAIRES

Financé par



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020